SCIENCE AND PRESENTIMENTS.

Phenomenon Usually Susceptible of a Telepathic Explanation.

Nine times in the course of my own life I have had what is called a "presentiment." Eight times I wrote it down at once, before learning whether it was true or false, and the ninth time I spoke of it, says Appleton's Science Monthly. Three of these were false, one partly true and partly false, one was not verified, but probably false. All these relate to subjects in my thoughts and were probably suggested by circumstances. Four were true, of which one might have been suggested by circumstances. The other three were not only true and not apparently suggested by circumstances but were among the most agitating experiences of my life. One drove me in spite of the resistance of my reason to take a journey which seemed the act of a lunatic and proved the wisest thing I could do. Another impelled me to write a letter to a person 350 miles away, to whom I had written a few hours before, but who happened to be in great trouble at the moment I felt the impulse. The third gave me absolute assurance that the very thing was about to happen which I believed to be of all things most impossible. I do not, of course, quote these few experiences as proving the existence of telepathy, but merely as illustrating what I mean by "apparently telepathic phenomena."

The vast majority of apparently supernormal phenomena are susceptible of a telepathic explanation, but in a few cases one is driven to other conceptions. Sometimes knowledge is shown of events not known to anyone, and at other times a percipient will seem to "see" things at a distance, or to become aware of events remote in time.

THE DEAF GIRL UNDERSTOOD.

Young Man's Tender Remark to His True Love.

It doesn't always pay to express your inmost thought even guardedly in the presence of deaf mutes, says the Boston Record. A story was told at the meeting of the Woman Suffrage association the other afternoon which showed conclusively the wisdom of the above remark.

A devoted couple who, apparently, had been long separated were thrust suddenly into each other's company at a largely-attended reception. The lady who told the story said that she was present in company with an educated deaf girl. The happy reunited pair displayed fully the thoughts that were in their hearts by the beam upon their countenances. Suddenly the young man drew near to the one whom he adored and said, in a low tone, inaudible to those about him, a few seemingly affectionate words.

The deaf girl watched the proceedings with intense interest and suddenly broke into a broad grin. Her companion inquired what it was that amused her. She turned about so that the couple could not see her and replied:

"That man said: 'If all these people were not here I'd kiss you. If they don't get out of the way pretty soon I shall have to before them.' The girl replied: 'Then I shall scream.'"

The deaf girl understood their words by the motion of their lips.

MALARIAL PARASITES.

Fatal Infectious Disease in India and Africa.

The tsetse fly disease of Africa has recently been shown by the researches of Bruce to be due to a flagellate infusorium which is found in the blood of infected animals, says the Popular Science Monthly. This disease is fatal to the ox, the horse, the dog, the sheep and the ass, but not to the indigenous wild animals in the region infested by the tsetse fly. The researches of Bruce indicate that the fly acts as a carrier of the parasite from diseased to healthy animals. He has shown by experiment that after feeding on the blood of an infected animal the tsetse fly can communicate the disease to a healthy animal by its bite. After a short period of incubation the haematoza appear in the blood concurrently with the development of fever and followed by rapidly progressive inaemia, dropsy and death.

The so-called "surra disease," which prevails in certain portions of India, is believed to be due to a similar parasitic protozoan (trypanosma evansi). According to Lingard this infusorium exists as an innocuous parasite in the blood of rats in India. It is not cathogenic, or only feebly so, for the native ox of India, but gives rise to a fatal infectious disease in horses, dogs and camels.

CHINAMEN SHUT OUT.

Only a Limited Number to Be Admitted for Tennessee Exposition.

The attorney-general has rendered an opinion to the secretary of the treasury in which he holds that, under the joint resolution of congress suspending the operation of certain parts of the immigration laws so as to admit foreigners to be employed in various capacities in connection with the Nashville (Tenn.) exposition, the secretary has the right to limit the number to be so admitted. The question was raised as to the admission of several hundred Chinese, who had arrived on the border, and had applied for entrance. The director-general of the exposition, in answer to inquiries from the department, stated that 200 Chinese should be admitted under concessions already granted, and that number will be allowed to proceed, but no more. This will necessitate the return to China of over a hundred now at Port Townsend, and probably many more soon to arrive.

A Monument to Horses.

Japanese officers who fought in the late war against China have petitioned their government to erect a monument to the memory of the horses that fell in battle.

Women's Work in Japan.

Japan's two principal articles of export—silk and tea—are produced chiefly by women.

RARE EMBROIDERY.

Exquisite Lace Made of the Fiber of the Aloe.

Perhaps the most accomplished designer and needlewoman in the world is Mme. St. George, who has charge of the classes in the government art school of embroidery at Vienna, says an exchange. This institution is the glory of the Austrian capital. The entire course of instruction, which is free, lasts five years, but many pupils leave after two or three years, especially ladies who do not intend to make art work a profession and are satisfied with knowing the rudiments of either lace work or art embroidery, for every year has its special course. Every year's course has its special room and instructress and the pupils cannot go from one to the other until the year expires. The pupils of the last year's course were busily mending a magnificent canopy, the work of Empress Marie Theresa. An idea may be formed of the magnitude of the task when it is said that ten girls under Mme. St. George's superintendence had been working at it for ten years already, and she expected it would take two years more to complete it. Every kind of embroidery, including Persian, Indian, Japanese, Turkish, etc., is done here, and the visitor is astonished to see some beautiful samples of the "manduty," or spider's web, made by the Guarini women of Paraguay and rarely seen in Europe. This lace is made of the fiber of the aloe and is so fine that it is made inside of the huts, with the door shut, so that not the least breath of wind can touch it.

IT WAS A COLD DAY.

Had to Heat the Ice to Get Water—A Modern Ananias.

"B-r-r-r-r!" said the man from Potato Creek, crowding up to the stove, according to the Indianapolis Journal. "Purty cold."

"Yas," said the grocer, "it is purty frosty for the time of year. I see it went 25 below in Helena, which I think it a good thing that the town has them last two syllables in its name, or it would be about as hard to believe as some of them yarns of old Ananias over there."

The man with the ginger beard looked up and said: "Who you callin' old Ananias? Any of ye ever ketch me in a lie?"

"No," said the grocer, "I guess you never was ketched in a lie yit. Anyone that kin lie as fast ez you kin ain't liable to git ketched."

"But, speaking of cold weather," said the man with the ginger beard, "I guess it was about as cold in Winnipeg in the fall of '65 as I ever see it, er anybody else."

"How cold was it?" asked the man from Potato Creek.

"Wal, ez fur ez degrees below zero goes, I can't tell you nothin' about that," said the man with the ginger beard, "fer they wuzn't no thermometers long enough fer to measure it, but I do know that when we wanted to git water to drink the ice was froze so hard that we had to heat it red hot 'afore it would begin to melt."

AFTER THE BATTLE.

A Domestic Infelicity and What Happened to the Aggressor.

A Washington lawyer's life is not entirely without agreeable features, although possibly the first syllable of that word is not always spelled f-e-e, says the Star, of that city.

Recently one had a client, a very quiet, unobtrusive young marketman who owned and conducted a market garden somewhere beyond the city limits. It seems that the young fellow had some trouble with his father-in-law, a meddlesome old man who had always imposed on the husbands of his daughters, and after it was over he came to consult the attorney, whom he had known for a long time.

"Um-um," said the attorney, thoughtfully, after hearing part of the story, your father-in-law charged you with treating your wife harshly?"

"Yes, sir," was the brief answer.

"What did you do?"

"To her?"

"No; to him."

"I denied the charges from start to finish, and so did she."

"What did he do then?"

"Called me a liar."

"What did you do?"

"Hit him one—just one, sir."

"What did he do then?"

"Nothing, sir. The doctors done the rest."

BORGIA ROOMS REDECORATED.

Chambers in the Vatican Ruined by Constable De Bourbon Restored.

The restoration of the Borgia rooms in the vatican is an undertaking which will long serve to preserve the memory of Leo XIII. as a patron of art, says a London exchange. These six noble chambers, situated above the famous stanze of Raphael, were built in 1496 by Alexander VI. of unhallowed renown. The first, named the hall of the pontiffs, had been redecorated in the time of Leo X. after Raphael's designs. On the walls of the three next Pinturicchio painted the finest of his frescoes, and one chamber contained the "Aldobrandini Marriage Feast," which is supposed to supply a link with classical art. Benedetto Bonfillo took up his master's brush to complete the adornment of the last two apartments. This sumptuous suite served as a home for the popes until Sixtus V. and Clement VIII. constructed the existing palace. During the sack of Rome by Constable de Bourbon much damage was done to the Borgia quarter, which has been practically abandoned until to-day. Unhappily, the mural paintings in only two of the rooms have been found in a state admitting of repair. Elsewhere it has been necessary to renew the decorative work as far as possible on the original lines.

An Astronomical Offer.

A German capitalist offers a reward of $25,000 to any astronomer who will prove that the stars are composed of solid matter.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Etat de la Louisiane vs Edward O'Rourke.

COUR CRIMINELLE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,339—En vertu d'un writ de fieri facias P. J. McMahon sécurité, à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, le 8 juin 1897, à midi, la suivante décrite propriété, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District et désignés par les Nos 4 et 5 dans l'filet No 261 borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Camp et Chestnut, sur un plan par G. H. Grandjean et d'après lequel plan les dits lots se trouvent à une distance de 87 pieds 4 pouces de la rue du Camp et mesurent chacun 29 pieds 1 pouce à l'avenue Napoléon, la même largeur dans le fond, sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans le procès ci-dessus comme la propriété de P. J. McMahon, sécurité.

Conditions—Comptant sur les lieux.

W. E. UNIACKE,
Shérif Criminel.

4 mai—4 11 18 25—juin 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur et améliorée dans le Sixième District.

No 5509 rue Camp, entre les rues Octavia et Joseph. La rue du fond étant Chesnut.

D'après les termes de la Vente.

Herman Meyer vs Pearse O'Leary.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,814.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 mai 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là dessus y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Filet No 271, borné par les rues Octavia, Camp, Chesnut et Joseph, désignés comme lots sept, huit et neuf, sur un plan dressé par Chas de l'Isle, voyer, le 16 avril 1865, annexé à un acte pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 10 mai 1885, d'après ledit plan; les dits lots ont ensemble et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Camp, sur cent dix sept pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No neuf formant l'encoignure des rues Camp et Octavia.

Saisi dans le procès ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur paiera comptant le montant des deux billets exécutés chacun pour la somme de huit cent trente-trois 33 1/3 100 dollars ($833 33 1/3) avec 7 0/0 d'intérêt par an du 18 février 1896, échéance le 18 février 1897, et du même taux d'intérêt du même jour 18 février 1896 sur le billet numéroté de $833 33 1/3 (tel crit ci-dessous) à la date de la vente; 5 0/0 honoraire d'avocat sur le principal et l'intérêt de tous et trois billets; $2 00 pour frais de la cause de l'acte, $9.75 pour frais de greffe, les frais et charges du procès et de la vente; et les taxes d'Etat et de ville (jusqu'en 1896 inclusivement) avec la dite propriété 2° L'acquéreur devra jusqu'au montant total de son enchère assumer le paiement d'un billet de huit cent trente trois 33 1/3 00 dollars ($833 33 1/3), daté le 18 février 1895 et payable trois ans après sa date, avec 7 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété d'après l'acte passé pardevant Felix J. Dreyfous notaire, daté le 18 février 1895. 3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10avril—10 15 23 30- mai 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés du Septième District.

Otto F. Briede vs Vina Amanda Williams et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 52,544—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 13 mai 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La moitié d'un lot de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans dans l'filet désigné par le No 29, nouv. au plan, borné par les rues Hillary, Clinton, Annette Esther, désigné comme lot No dix-sept sur un plan par William Fourchy, voyer, le quatre avril 1853, déposé en l'étude de A. Chapella, notaire. La moitié du dit lot No dix-sept en cette transportée est la moitié contigu du lot No seize du même plan, la dite moitié mesurant quinze pieds trois pouces et quatre lignes de face sur la rue Esther sur cent quarante deux pieds huit pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Une portion de terre dans l'filet borné par les rues Ann, Esther, Hillary, et Clinton dans le septième district de la Nouvelle-Orléans contenant soixante et onze pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Hillary et quarante cinq pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans le l'affaire ci dessus.

Conditions—Conditions sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 avr—10 15 23 30—mai 7 13

PLUS de cheveux gris. En se servant du régénérateur instantané des cheveux, Chas. Muller; il changera instantanément les cheveux gris en leur couleur naturelle; il n'est pas nuisible; d'un usage facile, pas de graisse; prix, $1; préparé seulement par Chas. Muller, 11 rue Baronne. Coiffure pour dames.

15aout—1 2 dim

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés du Septième District.

Succession de Mme Winnie Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,646—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. Gallagher, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

PHARMACIE DELOCHE

GEO. TUSSON, Gérant,

COIN BOURBON ET DUMAINE.

Tous les médicaments patentés et autres seront toujours frais et vendus à prix réduits.

9mai—4Dim

VENTES A L'ENCAN

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion Rare

—POUR—

Un Placement Profitable.

PROPRIETE CONFISQUEE DE VALEUR.

Dans la liquidation du The Southern Syrups, Liquors and Cordial Manufactory.

No 46,869 Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 8 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 4 mai 1897 rendu pour le compte de la Southern Syrups and Cordial Manufactory en liquidation, je procéderai à la vente à l'encan, à savoir—

Sur une rente viagère d'une certaine propriété confisquée sur la mort d'un premier propriétaire, la propriété est décrite comme suit—

1° Quatre certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Levée, maintenant Decatur, Nouvelle-Levée, maintenant North Peters, Bienville et Conti, désignés par les Nos 7, 9, 15 et 16. Les lots 7 et 9 se touchent et mesurent chacun 21 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée et 20 pieds 4 1/2 pouces dans le fond.

Le lot No 7 a une profondeur de 46 pieds 7 1/2 pouces sur le côté vers la rue Bienville et 40 pieds 8 1/2 pouces sur le côté du lot No 9. Le lot No 9 a une profondeur de 43 pieds 8 pouces sur le côté du lot No 7 et 37 pieds 9 pouces sur le côté du lot No 11. Les lots Nos 15 et 16 se touchent et mesurent chacun comme suit: Le lot No 15 mesure 20 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur de 37 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 20 pieds 4 pouces et 4 lignes de face sur la rue Levée, sur une profondeur de 40 pieds 8 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations.

Et y trouvent et connues par les nouveaux numéros municipaux 331 et 333 rue Nouvelle-Levée, maintenant N. Peters, et 330 et 332 Levée, maintenant Decatur.

Saisi dans le procès de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, hypothèques garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final; ensemble avec les assurances nécessaires dans ce cas de garantie, et les frais de vente aux frais de l'acquéreur par-devant Acte N. H. Browne, notaire.

L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

8 mai—8 9 16 23 30—juin 8

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Désirable et bien situé cottage double et simple dans le Quatrième District—Un cottage résidence No 332 rue Jonathan, entre les rues Fulton et Robineau—Le cottage double et produit Nos 628 et 630 rue Septième, entre les rues Fulton et Chippewa—Le cottage double formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa—Cottage simple No 3008 rue Chippewa, entre les rues Septième et huitième.

Succession de L. uis Fahrmann No 30,942, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, et aussi dans l'affaire de John G. Fahrman vs les mineurs Louis N., John J. et Edward Andrew Fahrman No 52,965, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR BAUMGARDEN & STERN—L. L. Stern, Encanteur—Bureau No 826 rue Common—Le JEUDI, 3 juin 1897, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu positivement en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 11 avril 1897, signé le 21 avril 1897, et aussi en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 28 avril 1897, homologant les procédures d'une assemblée de famille et aussi en vertu d'un ordre conformément avec cet ordre supplémentaire daté et signé le 28 avril 1897 de l'Hon. Fred D. King juge de la dite cour et rendu dans l'affaire ci-dessus de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé et étant dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Jackson, Joséphine, Economie et Fulton maintenant St Thomas, désigné par le No Dix sur un plan par M. Grubner, en date du 26me jour de juin 1870 contenant ledit lot mesurant trente-et-un pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Joséphine sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds deux pouces et cinq lignes et le lot est désigné par le No Dix sur un plan fait par Fitzpatrick, voyer, déposé en l'étude de A. Chapella, notaire, ou cette vente, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits et privilèges, etc., qui y appartiennent. Les améliorations consistent en deux maisons de rapport, numérotées 531 Joséphine, ayant trois chambres à coucher, cuisine, cour, hangar, etc., et commandant un bon loyer.

2° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville (ancienne ville de Lafayette, paroisse Jefferson), dans l'filet borné par les rues Septième, Hoffman, Fulton et Chippewa; les dits lots sont désignés par les Nos 628 et 630 sur un plan déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire, comme plan 19; ledits lots sont contigus et le lot doux, formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa, mesure trente pieds de face à la rue Septième sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de quatre-vingt-un pieds; le lot un mesure trente et un pieds neuf pouces de face à la rue Septième sur une profondeur entre lignes parallèles de quatre-vingt-un pieds.

Les dits lots sont bornés dans le fond par la ligne du lot trois sur le dit plan lequel lots sont formés des lots huit et neuf sur un plan annexé à un acte daté le 10 de juin 1842, passé pardevant D. L. McCay, alors un notaire en cette ville. Les améliorations sur le lot sont décrites comme suit: Le Cottage double Nos 628 et 630 rue Septième, contenant deux chambres de chaque côté, toit en bardeaux, cour, citerne, etc; Le Cottage double couvert en ardoise formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa ayant quelques trois chambres, cuisine de chaque côté avec cour, citerne, etc. Et le Cottage simple dans le fond No 3008 rue Chippewa, contenant quelques deux chambres, cour, écurie, hangars, etc.

Le tout toujours bien loué et situé sur les lieux ci-dessus décrits.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, ou un et deux ans, avec billets des acquéreurs subdivisés, de façon à se faire tous les partis intéressés, lesdits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final et garantis par hypothèques et privilèges du vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie telles que les clauses de non aliénation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, le transfert de la police aux porteurs des billets, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1897 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis du prix de leurs enchères au moment de la vente, les actes de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais des acquéreurs.

2mai—2 13 20 27—juin 3

Succession de Mme Winnie Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,646—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. Gallagher, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

PROPRIETES

Substantielles et de valeur

Améliorées et non améliorées

—DANS LES—

DEUXIEME ET CINQUIEME DISTRICTS.

2 Juin 1897.

J. B. Junqua et als.

vs.

Pelican Homestead and Building Association.

No 52,524 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS—A. A. Lessers, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet—MERCREDI le 2 juin 1897, à midi, à la **Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet** En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté et signé le 18 avril 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

1° TROIS LOTS DE TERRE, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le DEUXIÈME DISTRICT de cette ville, dans l'filet 374, borné par LES RUES DUMAINE ST PHILIPPE, WHITE ET DUPRÉ, désignés par les Nos 10 11 et 12, et mesurant chacun trente-neuf (31) pieds cinq (5) pouces et six (6) lignes de face sur la rue ST PHILIPPE, sur cent (100) pieds de profond.

2° SEPT LOTS DE TERRE VACANTS ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le DEUXIÈME DISTRICT de cette ville dans l'filet borné par les RUES TOULOUSE LOPEZ ET SAUCIER ET LA PROMENADE CARONDELET désignés comme lots Nos 3 à 9 tous deux inclusivement et mesurant chacun vingt neuf (29) pieds et une (1) ligne de face à la rue Toulouse sur cent (100) pieds de profondeur (plus ou moins) et formant les encoignures des rues TOULOUSE ET LOPEZ et des rues TOULOUSE ET SAUCIER.

3° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIÈME DISTRICT de cette ville dans l'filet No 9 (maintenant 157) borné par LES RUES HOMER NEWTON, VALLETTE ET VER, et désigné comme lot No 8 et mesurant trente (30) pieds, deux (2) pouces et une (1) ligne de face à la RUE VALLETTE, contenant (102) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes de profondeur vers la RUE HOMER, cent (100) pieds et quatre (4) pouces sur la ligne vers la RUE NEWTON, et trente (30) pieds dans sa ligne de fond. Les améliorations là-dessus consistent d'un COTTAGE DOUBLE, avec deux chambres et cuisine de chaque côté, loué pour $14 00 par mois et connu comme les Nos 915 ET 917 RUE VALLETTE.

4° UN CERTAIN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIÈME DISTRICT de cette ville dans l'filet borné par les rues MORGAN (autrefois Villere) DELAGONDE, SEGUIN et BOENY et désigné comme lot No 6 sur le plan No 52, en mesurant quarante (40) pieds de face à la dite rue Morgan sur quatre-vingt-quinze (95) pieds et trois (3) pouces de profondeur entre lignes parallèles contigu au lot No 5 sur le côté de la rue Bouny et commençant à une distance de cent treize (113) pieds et dix (10) pouces de l'encoignure des rues Bouny et Morgan.

Les améliorations consistent en une substantiel et bien situé MAGASIN DOUBLE ET RESIDENCE, portant les numéros municipaux 117 et 119 RUE MORGAN, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté et loué pour $24 par mois.

5. UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIÈME DISTRICT de cette ville, dans l'filet No 154, borné par l'AVENUE BROOKLYN, (autrefois une Madison) les rues NEWTON, HOMER ET TECHE, (autrefois Morton) et désigné par la lettre B, sur un devis et certificat d'arpentage fait par C. de L'Isle, voyer, le 22 janvier 1891, et annexé à un inventaire de la succession de Mme Martha Mason, femme décédée de Frederick Mahlke pardevant Wm. Grueber Esq. Ory, notaire, le 3 février 1894, et mesurant trente et un (31) pieds onze (11) pouces et (5) lignes de face à la dite avenue Brooklyn sur quatre-vingt quinze (95) pieds onze (11) pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et formant partie des deux lots originaux désignés par les Nos 3 et 4. Les améliorations consistent en un cottage double Nos 934 et 936 AVENUE BROOKLYN, contenant chambres et cuisine de chaque côté; loué pour $12 par mois.

6° UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIÈME DISTRICT de cette ville et originalement connu comme la PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPOT BROOKLYN, désigné comme lot 9 de l'filet No 9, borné par les AVENUES PACIFIQUE ET PELICAN, (autrefois rue Peters) et les rues Elmire et Alix, et mesurant trente-un (31) pieds sept (7) pouces de face à la dite Avenue Pacifique sur une profondeur de cent-vingt-trois (123) pieds (8) pouces entre lignes parallèles. Les améliorations là dessus consistent d'une BATISSE SIMPLE A DEUX ETAGES, No 335 AVENUE PACIFIQUE, contenant quelques six chambres et louée pour $16.00 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans ou à un an; le tout à l'option des acquéreurs; la portion à crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets des acquéreurs avec lien de vendeur et privilèges et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir également toutes les clauses usuelles de garantie, telles que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les propriétés doivent être conservées assurées et les polices transférées, etc.

Les acquéreurs assumant en plus et au-dessus le montant de leur enchères, les taxes dues et exigibles en 1897, et devront faire un dépôt comptant de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant FRED. ZENGEL, Esq., notaire.

28 avril—28—mai 9 16 23 30 31—juin 1 2

Curateur de Fredericka Hellwig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 49,728—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Victor Hellwig, curateur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour

PAUL O. GUÉRIN,
Greffier.

4 mai—4 9 13

Succession de John Paul Vogel (décédé).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,147.—Division E—Attendu que Peter Müller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Paul Vogel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

11 mai—11 15 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CO

Grande Vente En Partage

—DE—

Propriétés Foncières

Magnifiquement situées

—ET—

Très Productives.

Le Superbe Lot pour Bâtir

Coin Baronne et Avenue Jackson

La résidence avantageuse en Bois et à deux étages.

No 2207 rue Baronne, près de l'avenue Jackson.

Le Joli Cottage

Double en bois, avec dépendances à deux étages,

Nos 2213 et 2215 rue Baronne

Les résidences commodes et bien bâties, en bois et à deux étages,

Nos 2219 et 2221 rue Baronne

—ET—

Un Bel Ilet de Terre

Dans le fond de la ville

Aux enchères publiques.

Dans l'affaire de Agnes Coyle vs Catherine Coyle, épouse de P. R Rooney et als.

No 49,663—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureaux No 632 rue Commune—MARDI, 25 mai 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu de et conformément à un jugement rendu le 29 juin 1896 et signé le 3 juillet 1896, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, des propriétés foncières de valeur à savoir—

1° Celui pour bâtir, superbement situé, à l'encoignure de la rue Baronne et de l'avenue Jackson, décrit comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le quatrième District de cette ville dans l'filet No 270, borné par les rues Baronne, Philip, Jackson et Dryades. Le dit lot est désigné comme lot A 1 sur un devis et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié député voyer de ville, et daté le 21 mai 1896, annexé à un inventaire dans l'affaire intitulée "Agnes Coyle vs Catherine Coyle, épouse de P. R Rooney et als," No 49,663 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, pardevant Bussière Rouen, notaire, le 21 mai 1896. Le dit lot forme l'encoignure de la rue Baronne et de l'avenue Jackson, et mesure 32 pieds de face à la rue Baronne, par 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles; et le dit lot est formé d'une partie des parties de front des lots originaux Nos 17 et 18.

2° La résidence désirable en bois, ardoisée et à deux étages No 2207 rue Baronne, retirée de la rue et contenant galeries devant et derrière, vestibule aux deux étages, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, chambre à bain et galerie et cinq chambres au second étage, citerne, chambres à charbon et bâtisse à deux étages dans le fond, jardin devant et sur le côté. Le terrain est grand, ayant pavage en briques et pelouse sur le côté, le tout plus pleinement décrit comme suit:—

Une certaine portion ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, portant le No 22-7 rue Baronne, dans les mêmes districts et ilets que et touchant la propriété ci-dessus décrite, désignée comme lot No 2 sur le devis et certificat d'arpentage ci dessus mentionnés fait par Edgar Pilié, député voyer de ville. La dite portion de terre commence à une distance de 32 pieds de l'encoignure des rues Baronne et Jackson, et mesure 50 pieds 6 pouces sur la rue Baronne par 122 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est composé de portions des lots originaux Nos 17 et 18.

3° Le joli cottage double bien bâti, en bois et ardoisé avec bâtisse à deux étages dans le fond, Nos 2213 et 2215 rue Baronne, adjoignant la propriété ci-dessus décrite retirée de la rue et entouré d'un joli grillage, avant galerie devant et deux chambres en tout dans la bâtisse principale, trois citernes allées de chaque côté, cour derrière et bâtisse à deux étages dans le fonds bâti avec des compartiments pour le bois et le charbon et une chambre en haut. Le terrain est grand et est plus pleinement décrit comme suit à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 2213 et 2215 rue Baronne, etc., et situés dans les mêmes districts et ilets que, et touchant la propriété deuxièmement décrite et désignée comme Lot B 2 sur le dev